

COMMUNE DE SAALES
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en fonction : 13

Nombre de conseillers
présents : 10

Séance ordinaire du 19 Septembre 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 13 Septembre 2013

Membres présents : Mmes Marguerite MATHIEU, Colette GLEITZ, Dominique LIEBMANN, Brigitte HUNG, Dalila TRUTTMANN.
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE et Serge SCHMITT.

Membre absent ayant donné procuration : Vincent FROEHLICHER a donné procuration à Claude BRIGNON

Membre excusé : /

Membres non excusés : Renaud FAUSSER et Jean-Pierre GASS

Secrétaire de séance : Roxane FREYERMUTH

Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

2013 – 061 - OBJET : Voirie enrobés

Le Maire expose au Conseil la nécessité de réaliser des travaux de voirie, rue de la Gare, rue de la Clairie et rue du Chêne.

Pour ce faire un devis a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant total de **11 118.75 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide du Département la plus large possible pour ce programme voirie

2013 – 062 - OBJET : Piscine : Prise en charge de la formation du surveillant de baignade

Le Maire expose au Conseil que Mademoiselle Pascaline GUIOT, notre surveillante de piscine, demande la prise en charge de sa formation PSE obligatoire pour la surveillance de baignade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à rembourser sa formation à Mademoiselle Pascaline GUIOT

2013 – 063 - OBJET : Maison de retraite Saint-Joseph : Cautionnement

Le Maire fait part au Conseil du courrier de Madame HUMBERT, Présidente de la Fondation Saint-Joseph concernant le cautionnement demandé par la CARSAT à l'occasion de la reprise d'un prêt de 82 670 € sur 20 ans sans intérêts contracté auprès de la CRAV en 2008 en faveur de la Maison de retraite Saint-Joseph pour financer les travaux de rénovation.

Le cautionnement est demandé sur le reliquat du prêt soit 66 138 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et deux abstentions (Jean VOGEL et Brigitte HUNG, membres du CA de la maison St Joseph)

- **DECIDE** d'accorder à la Maison de retraite Saint-Joseph le cautionnement demandé par la CARSAT pour le reliquat du prêt contracté sans intérêts en 2008 soit 66 138 €.

2013 – 064 - OBJET : Lotissement : Indemnités pour la servitude de passage

Le Maire expose au Conseil que pour faire avancer le dossier sur la servitude de passage pour le lotissement rue de la Croix, il convient de proposer aux propriétaires concernés par la mise en place de la canalisation, une indemnité forfaitaire de 300 euros au titre du dédommagement.

Les propriétaires concernés sont Monsieur Christophe Kirchdoerffer (section 12, parcelle 11) et Monsieur et Madame Jean-Pierre GASS (section 12, parcelle 02).

A noter que Monsieur et Madame Jean-Pierre GASS, déjà contactés, ont fait savoir que si l'indemnité était votée, ils la reverseraient intégralement à la coopérative de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de 300 euros à verser à chaque propriétaire concerné.

2013 - 065 - OBJET : Site Internet

Le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise AG-WEB de Urmatt pour le remplacement de notre site internet actuel par un nouveau site internet dit « Dynamique ».

Le devis pour la création de ce site est de 1 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis proposé pour la création de ce site « dynamique »

2013 – 066 – OBJET : Budget général : Décision Modificative N°02

Section d'Investissement

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Cpte	Libellé	D.M.	Chap	Cpte	Libellé	D.M.
020	020	Dépenses imprévues	-1 500,00				
20	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 500,00				
			0,00				0,00

2013 – 067 - OBJET : Amicale de sapeurs-pompiers : Subvention exceptionnelle

Le Maire expose au Conseil la demande écrite faite par l'amicale des sapeurs-pompiers pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 48€ pour les boissons consommées par l'association des majorettes lors du bal du 13 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la subvention exceptionnelle proposée

Après ce dernier point, le Maire lève la séance.